

## Compte-Rendu du Conseil d'Ecole du Groupe Scolaire LALLIER du 18 novembre 2006

Le Conseil d'Ecole débute à 9h30 dans le réfectoire de l'école primaire de Lallier. Les directeurs des 2 entités A et B accueillent les participants, à savoir :

- Mme l'Adjointe au Maire, chargée de l'Habitat de la Mairie de L'Hay-les-Roses ;
- Mme la Responsable des achats de la Municipalité ;
- Mr le Responsable des Services Techniques de la Ville ;
- Madame et Messieurs les représentants des Parents d'Elèves de la FCPE ;
- L'ensemble du corps enseignant du groupe scolaire LALLIER.

N.B : à noter la présence de deux parents d'élèves non affiliés à une association représentative des parents d'élèves qui ont été invités par la direction.

Le directeur de LALLIER B annonce les points à l'ordre du jour de la réunion. Cette dernière débute par les questions communes aux écoles élémentaires LALLIER A et LALLIER B en lien avec la Mairie.

### - Les Travaux :

La classe de science va être rénovée a/c du 15/11 et sera à priori terminée le 1er décembre. Cette classe se situera en lieu et place de l'actuelle classe d'adaptation. Mme FERRER (enseignante) déclare alors qu'une demande de rénovation des peintures pour l'ensemble des classes a été sollicité depuis 3 ans. Elle fait part également d'un problème concernant les rideaux dans les classes. En effet, ceux-ci étant trop courts, les enfants se trouvent aveuglés par la lumière les jours de grand ensoleillement.

Mme l'Adjointe au Maire déclare qu'en ce qui concerne la réfection des classes, aucun budget pour Lallier n'est prévu à ce jour car priorité est donnée aux établissements du Jardin Parisien et du Centre. Peut-être est-ce envisageable au Budget municipal 2008. Pour ce qui est des rideaux, il est proposé de reformuler cette demande à l'occasion du Budget municipal 2007. Dans l'optique d'un changement des-dits rideaux, il est alors décidé d'une solution d'attente consistant à les rallonger en accord avec le responsable des services techniques.

Il est aussi fait état d'un problème de plafond qui s'effondre dans la bibliothèque. De même, certaines fenêtres ne se ferment pas correctement (quid en cas d'incendie ?) et de défauts de boutons régulateurs au niveau des radiateurs dans certaines salles de cours. Les représentants de la Mairie (services techniques et adjointe au Maire) demandent alors qu'une liste leur soit transmise afin qu'une équipe technique vienne procéder aux réparations qui n'interviendra pas avant Noël 2006.

### - Le Mobilier :

De nouvelles chaises sont prévues d'ici le 3 janvier 2007 pour LALLIER B (classe de Mme RICHARD). Il s'avère qu'il existe également des soupis de chaises (bruits lors du déplacement de celles-ci par les enfants) à LALLIER A. Cependant, il semblerait que cela puisse se solutionner par la pose de petits coussinets sous les pieds des chaises.

De plus, les enseignants font remarquer la vétusté des photocopieuses. En effet, la très mauvaise qualité d'impression impacte les conditions d'apprentissage des enfants. Mme la Responsable du service des achats réponds qu'elle va étudier le dossier.

- La Piscine :

Bonne adaptation des enfants. Très positif. Les classes concernées sont : les CP, CE1, CM2 et la CLIS. Mais il convient de souligner que le roulement des maîtres-nageurs et des cars sur l'horaire 13h30/15h30 engendrent une période d'inactivité pour les enfants entre la fin de la séance et l'arrivée du car pour le retour vers l'école. D'autre part, du fait d'importants travaux de rénovations des différentes piscines du Val-de-Bièvre, qui s'effectuent de manière tournante, le groupe scolaire de LALLIER ne pourra pas se voir attribuer de nouveaux créneaux horaires.

- La Cantine :

D'après les représentants de la municipalité, et selon la dernière Commission de Restauration scolaire du 10 novembre 2006, il a été noté une évolution positive grâce à la prise en compte des observations portées devant les commissions mensuelles des Menus. Les enseignants ne confirment pas cette affirmation et posent la question d'un éventuel changement du prestataire de service. Mme la directrice de LALLIER A rappelle que le groupe scolaire ne dispose toujours pas des fiches d'appréciations relatives aux repas. Mme l'Adjointe au Maire s'engage à fournir dans les meilleurs délais ces documents.

- Stationnement et sécurité aux abords du groupe scolaire :

La FCPE fait observer que les abords de l'établissement, à l'occasion de l'entrée et de la sortie de cours des élèves, se trouvent être dangereux car encombrés par de nombreux véhicules en stationnement. Il est ajouté qu'il conviendrait de mettre fin à cet état de choses pour des raisons évidentes tenant à la sécurité des personnes. Il est alors proposé de faire venir un policier municipal afin de réguler le trafic devant l'école. Mme l'Adjointe au Maire préconise de développer la prévention plutôt que la répression. Elle émet l'idée de sensibiliser les parents à travers leurs enfants (EX : réaliser des dessins sur le sujet qui leurs seraient communiqués). De plus, elle propose également la rédaction en collaboration avec la direction du groupe scolaire et la FCPE, d'un courrier destiné aux parents d'élèves les incitant à respecter certaines règles de bonne conduite en la matière.

D'autre part, la FCPE demande que soit installer des ralentisseurs devant le supermarché ATTAC. La municipalité répond que la voie étant départementale, cette question est du ressort de la DDE qui a déjà donné par le passé une fin de non recevoir à cette requête.

Suite à ce dernier point, le conseil d'école se scinde afin que les 2 entités abordent les sujets qui leurs sont spécifiques. Le conseil d'école de LALLIER B se poursuit donc en abordant les questions suivantes.

I – Le règlement intérieur :

Le directeur insiste sur le respect des horaires d'entrée et de sortie des enfants. La FCPE demande s'il existe des problèmes d'absentéisme. La direction répond qu'il est systématiquement demandé aux parents des justificatifs d'absence et qu'il n'y a eu que quelques cas très ponctuels. Il est abordé rapidement la question des rythmes scolaires, et plus particulièrement la question relative à « la semaine de 4 jours ». La direction et les enseignants font valoir que le système en place actuellement est beaucoup plus bénéfique pour les apprentissages car les enfants s'avèrent plus disponibles.

En outre, une coupure d'un week-end entier « casse » le rythme et fatigue davantage les élèves lors de leur retour en classe en début de semaine.

## II – Les effectifs de LALLIER B :

Le directeur énumère la répartition du nombre d'élèves par classe. La FCPE demande la communication d'une liste précise des effectifs de l'école élémentaire. Le directeur accède favorablement à cette demande. La FCPE demande également si LALLIER B aura à connaître une fermeture de classe lors de la rentrée scolaire 2007-2008. Le directeur répond qu'à ce jour aucune fermeture de classe n'est envisagée. En effet, le nombre moyen d'enfants se situe au-dessus de la moyenne requise (23,5 enfants). Il indique par ailleurs que l'inspection académique est seule maître-d'oeuvre en la matière par le biais d'un comité technique paritaire (CTP). Il rajoute que celui-ci devrait se tenir fin janvier. Il précise que l'inspection académique fonde ses calculs en prenant en compte l'ensemble des effectifs du groupe scolaire LALLIER. Si fermeture de classe il doit y avoir, celle-ci serait affectée à LALLIER B ; LALLIER A ayant déjà connu une fermeture l'année passée (classe de CE1).

## III – Le bilan de la coopérative :

Le directeur détaille le bilan au titre de l'année scolaire écoulée. Ce dernier n'a pas pu faire l'objet d'un contrôle de la part des parents d'élèves. Il a été convenu qu'au cours de l'année présente une vérification serait effectuée par la FCPE, en présence d'une enseignante.

## IV - Les langues étrangères :

Un enseignement d'anglais, sous forme ludique, est assuré par des enseignants habilités auprès des classes de CE2 (2) et de CM1 (1). Les enfants s'avèrent très réceptifs et motivés par la matière. Il existe une programmation annuelle, l'objectif en fin de cycle 3 étant que les enfants soient capables de soutenir une courte discussion qui fera d'ailleurs l'objet d'une évaluation. La FCPE demande ce qu'il en est pour l'allemand. Le directeur répond qu'il n'existe pas d'effectif suffisant pour mettre en route cette matière. De plus, cette langue vivante n'existe pas en 1ère langue dans les collèges de rattachement.

## V – Le B2I :

Il est prévu un livret de fin de cycle 3. Les enseignants font part d'un problème quant aux logiciels qui ne sont pas adaptés au matériel informatique, car dépassés. Ils relèvent également des problèmes d'imprimante. La FCPE propose que soit mis en service le logiciel « open office 2 » et qu'une liste exhaustive des problèmes soit établie et transmise à qui de droit afin de remédier à cette situation gênante pour l'apprentissage de l'outil informatique par les enfants.

## VI – Surveillance de la cour :

Aucune remarque formulée dans ce domaine.

## VII – Le Projet d'école :

Cette année, le thème de l'eau a été retenu par l'équipe pédagogique de LALLIER. Il est prévu courant janvier 2007 une rencontre avec les parents de CM2 sur le projet. Ce dernier est en adéquation avec les programmes scolaires. L'association dénommée « Pégase » doit réaliser une dizaine d'intervention auprès des CE2;

## VIII – Divers :

La FCPE fait part de son étonnement quant à l'absence de la visite médicale obligatoire pour l'entrée en CP. Cette situation est anormale en terme de santé publique et de prévention médicale. Il est proposé qu'un courrier soit envoyé à l'inspection académique du Val-de-Marne.

L'équipe enseignante évoque l'absence de livres commandés en temps voulu auprès des services de la Mairie (2 reçus sur 40 attendus !), ce qui engendre des inconvénients en matière de suivi des programmes. Mme la Responsable des Achats déclare, pour décharge; qu'un souci interne au service (absence de personnel) a pu être une des causes de ce retard ; ceci venant se rajouter à des délais de livraison rallongés de la part du fournisseur.

D'autre part, la réactualisation des manuels scolaires est aussi abordée (livres de mathématiques exprimés encore en Francs !!!). Mme FERRER précise que les diverses classes de l'établissement dispose d'un budget restreint. Le budget de fonctionnement est de 27 € en moyenne par enfant. Le budget « livre » s'élève à 9 €.

La FCPE propose de réunir le conseil d'école au cours du prochain trimestre. Le directeur objecte que 2 réunions annuelles lui semblent suffisantes, et que cela éviterait des soucis d'organisation du au planning déjà fixé des samedis banalisés. La FCPE fait remarquer que le CE peut se réunir 3 fois par an, présentant ainsi l'avantage d'un réel suivi des dossiers. Le directeur propose alors une réunion informelle au cours du trimestre à venir, en présence d'un enseignant.

Le directeur de LALLIER B décide alors de lever la séance, l'ensemble de l'ordre du jour ayant été épuisé. Le Conseil d'école se termine à 12h05.